

Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre aval et de ses affluents

Travaux de désembâclement de la rivière Serre

Marle / Crécy-sur-Serre

Compte-rendu de la réunion de chantier du 22 novembre 2018

Lieu :	6 rue du Moulin 02250 Voyenne à 14h00			
Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :		
Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre aval et de ses affluents	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	ATENA PAYSAGE		
Nom, Prénom:	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
COMPERE Hubert	Président du Syndicat			×
CARPENTIER Francis	1 ^{er} Vice-Président du Syndicat			×
MODRIC Pierre	Membre du bureau du Syndicat			×
CARPENTIER Georges	Maire de Voyenne	×		
CUGNET J.J	Riverain	×		
DUPONCHEL Romain	ATENA PAYSAGE SARL			×
HUCHET William	USAGMA	×		
	Agence de l'eau Seine-Normandie			×

- Cette réunion de chantier concerne les travaux de désembâclement sur la rivière Serre entre les communes de Marle et Crécy-sur-Serre. Ces travaux ont été confiés, après consultation sur simple devis, à l'entreprise ATENA PAYSAGE SARL – (siège : 3 rue du Grand Marais – 02000 Clacy-et-Thierret).

SITUATION ACTUELLE :

Actuellement l'entreprise réalise le retrait des embâcles au niveau de la commune de Dercy.

L'embâcle n° 1241 jugé problématique et véritable frein au bon écoulement des eaux a été entièrement retiré et stocké en retrait du haut de berge.



Embâcle n°1241 en amont du pont de Dercy



Retrait de l'embâcle en cours de réalisation



Bois retiré de la Serre suite à l'intervention d'ATENA PAYSAGE (Volume > 10 m³)

DETAIL DES TRAVAUX :

- Depuis la dernière réunion du 14 novembre 2018 l'entreprise ATENA PAYSAGE a procédé à l'enlèvement de 13 embâcles listés dans le tableau ci-dessous :

Commune concernée	N° GPS
Voyenne	1153 ; 1157 ; 1166 ; 1167 ; 1188 ; 1308 ; 1195 ; 1205 ; 1213
Dercy	1309 ; 1237 ; 1241 ; 1243

POINTS COMPLEMENTAIRES :

TRAVAUX :

- L'entreprise réalise dans un premier temps au retrait de l'ensemble des embâcles référencés. Par la suite, un second passage sera réalisé afin de procéder au débitage du bois valorisable et le broyage des résidus de coupe.
- Le bois valorisable sera débité en 2m.
- Sur les secteurs boisés, une mise en andain des produits de coupe sera effectuée hors zone inondable pour une décomposition naturelle.

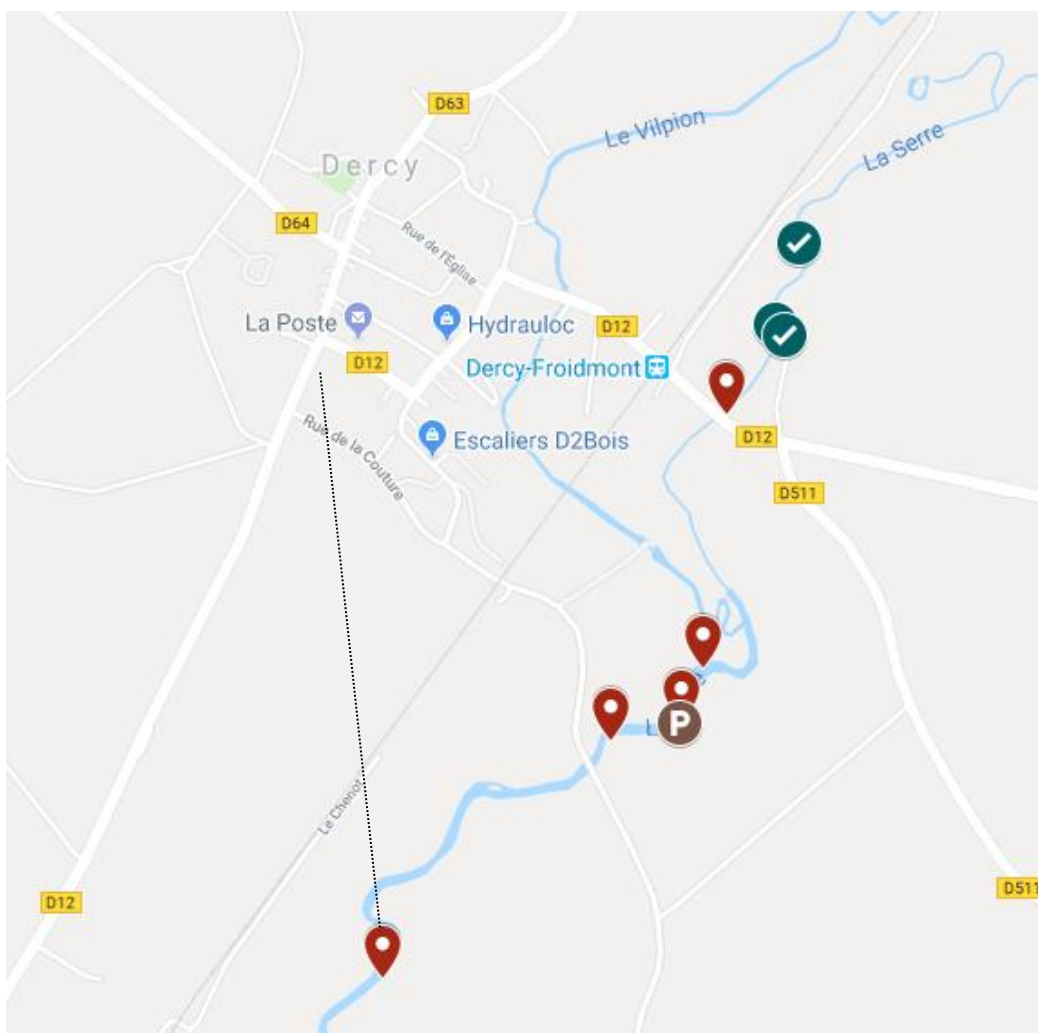
SUIVI :

- Un outil de suivi est mis à la disposition des personnes qui le souhaitent afin de suivre en temps réel l'avancement de l'entreprise.
- Cet outil permet de localiser les embâcles sur une carte dynamique et de suivre l'évolution des travaux.

L'outil est accessible via le lien ci-dessous :

<https://drive.google.com/open?id=1QvY3YcsoDP2nbzimnBLSC7ymqBulZaFL&usp=sharing>

- Pour la suite du chantier l'entreprise interviendra sur les embâcles suivants :



Localisation des embâcles à retirer pour la suite du chantier

REMARQUES :

- Les travaux sont financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (40%).



- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Le suivi de ces travaux fait l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de désembâclement, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - M. DUPONCHEL Romain – Entreprise ATENA PAYSAGE 06.13.51.85.32
 - M. HUCHET William – Union des syndicats 03.23.20.36.74

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

- La prochaine réunion de chantier aura lieu le 27 novembre 2018 à 09H30, pont de la D3060 au passage de la Serre, 02270 MORTIERS.

Rédigé le 26 novembre 2018

Le service technique,

